

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA
الجامعي

المركز الإستشفائي لبيجاية

NIF:41201600000606600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participer à la consultation N° 61/2023 Ayant pour objet approvisionnement des véhicules du parc automobiles du CHU de Bejaia en carburant et lubrifiants, pour l'année 2024.

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
approvisionnement des véhicules du parc automobiles du CHU de Bejaia en carburant et lubrifiants, pour l'année 2024.	STATION SERVICE BENZAID LAMINE - RAFIK	196906010110645	Min : 1072339,91 Max : 1572859,79	Retenue offre unique

Selon les dispositions de l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix (10) jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

07 DEC. 2023

Fait à Bejaia, Le.....

La directrice Générale



السيدة العامة
السيدة رياحي غانية
مختصة